

Cher(e) collègue,

Tout d'abord un grand merci à vous tous pour votre mobilisation et vos messages de soutien!

Vous avez été nombreux à m'encourager hier, par mails, messages FB, sms, appels téléphoniques, avant mon entrevue avec le ministre de la Santé. Et cela a compté pour moi !

Vos messages m'ont permis d'affirmer, s'il était encore nécessaire, que j'étais bien la représentante de tous les orthophonistes.

Dès son accueil, le ministre m'a dit vouloir entendre les arguments de la profession pour se faire un avis personnel du dossier. C'était ainsi que j'avais entendu son invitation lorsque j'avais été conviée à cette rencontre. Je pensais donc m'entretenir directement avec lui.

Or quelle n'a pas été ma consternation de me retrouver face à ses deux conseillères pour une confrontation des arguments. Le ministre ayant un rôle d'animateur de réunion.

Etait-ce un piège ?

J'ai pu présenter la profession telle qu'elle se définit actuellement, son évolution depuis sa création, la reconnaissance du métier depuis l'élargissement du décret de compétences du 2 mars 2002, la méthodologie suivie depuis maintenant 3 ans avec les référentiels activités et compétences validés par la Santé et le référentiel formation en lecture finale.

Le ministre m'a interpellée sur les 30 ECTS manquant pour atteindre le M2.

Et là, les deux conseillères ont remis en cause le contenu de notre formation, parlant d'une 4ème année qualifiée de « coquille vide », du mémoire « qui ne doit pas être si difficile que cela », et d'une formation qui pourrait tout à fait se faire en 240 ECTS !!!!

Ces déclarations s'appuyant, selon l'une des conseillères, sur des propos tenus par les directeurs de centres de formation personnellement interrogés. Si ce n'est que, information prise, ces directeurs n'ont pas été contactés par le ministère...

Au fil de l'entretien, il a été clair qu'il ne s'agit plus d'une orthophonie à deux vitesses mais de la création d'un ou plusieurs nouveaux métiers définis par des protocoles de l'article 51 de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST).

C'est donc la remise en cause de la validation des référentiels métier et compétence et de la rédaction du référentiel formation.

Et plus grave encore la remise en question de la formation actuelle des orthophonistes et de notre métier actuel !

Pourtant, nous sommes déjà des orthophonistes praticiens.

En effet, depuis 2002, les parutions consécutives du décret d'actes et de la nomenclature des actes professionnels ont consacré une place particulière pour les orthophonistes dans la mise en œuvre des traitements. Une mesure dérogatoire à l'article 5 de la NGAP a ainsi été intégrée, nous permettant, après indication d'un bilan orthophonique par le prescripteur, de mettre en œuvre un examen spécifique, de poser un diagnostic orthophonique, d'établir un plan de soins et un pronostic, conformément à la rédaction du Code de la Santé Publique de fournir au prescripteur « tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution ».

Cette pratique correspond tout à fait à la définition de la pratique avancée telle qu'évoquée dans le rapport Hénart.

Nous ne pouvons accepter

- que le ministère de la santé remette en cause le référentiel formation pour une formation universitaire relevant du MESR
- la mort de notre profession, réduite à un sous-métier

Le ministre a reconnu, au moment où nous nous sommes quittés, que le dossier des orthophonistes était délicat...

La Fédération Nationale des Orthophonistes appelle donc tous les orthophonistes

- à amplifier la mobilisation
- à poursuivre l'information sur notre métier
- à continuer à faire entendre notre voix

L'avenir de notre profession est en jeu.

Bien cordialement.

Nicole Denni-Krichel  
Présidente de la Fédération Nationale des Orthophonistes

Tél. 01 40 35 63 75 – Fax. 01 40 37 41 42 – contact

Fédération Nationale des Orthophonistes – [www.orthophonistes.fr](http://www.orthophonistes.fr)  
145 bd de Magenta – 75010 Paris

Tél. 01 40 35 63 75 – Fax. 01 40 37 41 42 – [contact@fno.fr](mailto:contact@fno.fr)